Association Coryphée

CHARTE DE FONCTIONNEMENT

Dimanche 24 mai 2014

dimanche 24 mai 2014

1. QU'EST-CE QUE CORYPHÉE ?

Coryphée est une association à but non lucratif, dont les buts principaux sont la création, l'organisation, la promotion et la diffusion de manifestations ludiques appelées jeux de rôles grandeur nature (JdRGN ou GN).

Origine du nom
Dans le théâtre grec, le coryphée dirige les membres du chœur ; il se positionne au milieu de la scène et guide les choristes, prenant parfois la parole en leur nom pour dialoguer avec les personnages de la pièce avant de rentrer dans le rang. Ce rôle de chef d'orchestre jouant également avec les acteurs semble être une juste illustration du travail d'organisateurs de JdRGN, selon les membres de l'association Coryphée.

2. DÉFINITION D'UN PROJET

- Un projet de jeu de rôle grandeur nature, appelé ci-après « GN », proposé par un membre de Coryphée doit être débattu et discuté par tous les membres via le forum de Coryphée, au cours d'une séance informelle ou d'une Assemblée Générale extraordinaire. Pour être accepté, il doit être soutenu par la majorité des membres.

- Un GN organisé par Coryphée s'élabore ensuite, et en premier lieu, à partir des échanges entre tous les membres intéressés et motivés qui en définissent le cadre général[1].

3. COMITÉ DE PILOTAGE

- Les GNs organisés par Coryphée sont placés sous l'égide d'un groupe de trois membres représentant respectivement les pôles scénaristique, scénographique et logistique ; ce groupe est nommé « comité de pilotage ».

- Le comité de pilotage n'est pas un organe de direction mais de coordination, de supervision et de proposition le cas échéant.

- Le comité de pilotage gère :
  - L'établissement d'une symétrie d'attentes entre les membres et les éventuels bénévoles afin de proposer une vision globale du projet qui corresponde à la Charte de qualité de Coryphée[2].
  - Le rétro-planning de préparation du GN.
  - Les séances de travail et de consultation entre les membres de Coryphée et les éventuels bénévoles.
  - La supervision des groupes de travail.
  - Les synergies de travail optimales entre les différents pôles de travail.

[1] Thème, date-s, site-s, axe global du scénario, contexte et évaluation logistique.
[2] *C.f.* Charte de qualité, établie le dimanche 24 mai 2014.

- La centralisation et la diffusion des idées et propositions entre les membres et les éventuels bénévoles, ainsi que la manière de les structurer/développer au mieux.
- La communication entre les membres de Coryphée et les éventuels bénévoles.
- Le contact avec les éventuels prestataires.
- Les étapes de planification, d'achat et de création du matériel nécessaire.
- Le budget du GN.

4. PÔLES DE TRAVAIL

- Les différents pôles de travail d'un GN sont les suivants :
  - Scénaristique – intrigues, documents de jeu, historiques de personnages.
  - Scénographique – site, décors.
  - Logistique – site, sécurité, transport, montage et démontage, démarchage auprès des prestataires, établissement du PC orga, son et lumières.
  - Communication – marketing, participants, institutions externes (dépend des pôles scénaristique, scénographique et logistique).
  - Craft – objets de jeu et achats (dépend des pôles scénaristique et scénographique).
  - Événementiel – personnages non joueurs (PNJs), événements scriptés ou aléatoires (dépend des pôles scénaristique et scénographique).
  - Cuisine – repas, en-cas, boissons (dépend du pôle logistique).

5. CONSULTATION ET POUVOIR DÉCISIONNEL

- Un ou plusieurs membre-s du comité de pilotage ne peut/peuvent en aucun cas et sous aucun prétexte engager l'association auprès d'un prestataire sans avoir obtenu l'assentiment de la majorité des membres de Coryphée.

- Un ou plusieurs membre-s du comité de pilotage ne peut/peuvent en aucun cas et sous aucun prétexte prendre une décision relative au scénario ou à la planification générale d'un GN sans avoir obtenu l'assentiment de la majorité des membres de Coryphée.

- Le comité de pilotage doit communiquer régulièrement et de façon transparente auprès des membres de Coryphée sur le contenu de ses séances.

- Les propositions du comité de pilotage doivent respecter la Charte de qualité de Coryphée[3].

- Une fois qu'une décision est acceptée par la majorité des membres de Coryphée, celle-ci est communiquée via le forum de Coryphée afin de s'assurer que tous les membres aient eu accès à l'information. Quatre jours après, il n'est plus possible de revenir sur cette décision qui est alors définitivement entérinée.

[3] *C.f.* Charte de qualité, établie le dimanche 24 mai 2014.

- Un membre de Coryphée qui ne s'est pas exprimé sur un sujet ne peut plus remettre celui-ci en cause une fois qu'il a été accepté par la majorité des membres, et ce après un délai de quatre jours où ont été étudiées la faisabilité et la cohérence de ladite décision.

6. COMMUNICATION, MARKETING ET INSCRIPTIONS

- Un GN organisé par Coryphée ne doit être annoncé qu'avec l'accord de la majorité des membres de Coryphée, et ce uniquement après une première ébauche globale du scénario, des intrigues, des besoins logistiques et scénographiques, et la validation du budget.

- En amont de toute annonce, un « teasing » subjectif peut être effectué via le site internet de Coryphée, la page Facebook de Coryphée, ou encore la mailing-list de participants, pour autant que celui-ci ne fournisse aucune information contraire aux exigences du point précédent.

- Les inscriptions des participants à un GN organisé par Coryphée s'effectuent exclusivement via le formulaire online mis en place sur le site internet de Coryphée.

- Les inscriptions des participants sont validées par ordre d'arrivée (date de remplissage de l'inscription online faisant foi). Coryphée se réserve toutefois le droit de refuser exceptionnellement une ou plusieurs inscriptions pour des raisons valables[4].

7. GESTION BUDGÉTAIRE

- Le budget d'un GN organisé par Coryphée doit être déterminé par la majorité des membres de Coryphée après une évaluation globale des besoins scénaristiques, scénographiques et logistiques, sous-entendant une première ébauche de travail.

- Un GN organisé par Coryphée doit s'autofinancer grâce aux finances d'inscription des participants et aux dons éventuels. En aucun cas il ne doit empiéter sur le budget de fonctionnement de l'association. Toutefois, dans certains cas précis[5], et avec l'accord de la majorité des membres de Coryphée, ce point peut être exceptionnellement contourné.

8. ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉS

- Dès le moment où la date d'un GN est arrêtée, les membres de Coryphée doivent prendre des mesures immédiates pour obtenir un congé, professionnel ou autre,

[4] Exemples : forte mésentente entre un membre de Coryphée et un participant ; opinions politiques, confessionnelles ou éthiques d'un participant entrant en conflit avec les statuts de Coryphée ou la morale d'un membre, etc.

[5] Exemples : imprévus budgétaires impliquant un déficit, investissement pour du matériel réutilisable au cours des prochains GNs, etc.

afin d'être disponible durant toute la durée du GN ; dans la mesure du possible, les membres doivent également être disponibles un jour avant et après le GN. Si cela s'avère impossible, le ou les membre-s doit-vent en aviser immédiatement le comité de pilotage qui définira un planning d'action en conséquence.

- Un membre de Coryphée qui s'engage à effectuer une tâche sur un GN a le devoir de la mener à son terme dans les délais impartis, d'entente avec le comité de pilotage. En cas d'empêchement pour une raison valable, il doit en aviser le plus tôt possible le comité de pilotage qui établira un plan d'action urgente.

9. ÉTHIQUE DE TRAVAIL

- Les membres de Coryphée et les éventuels bénévoles travaillant gracieusement, le comité de pilotage doit accorder autant d'importance à leur hébergement et leur sustentation qu'à ceux des participants. En aucun cas les membres et les éventuels bénévoles ne doivent manger « sur le pouce » au contraire des participants.

- Les personnages non joueurs (PNJs) payant une finance d'inscription et participant activement à la bonne marche d'un GN, le comité de pilotage doit veiller à ce qu'ils bénéficient d'un hébergement convenable et d'une sustentation identique à celle des personnages joueurs (PJs).

- Le pôle événementiel doit organiser un planning clair afin de permettre aux personnages non joueurs (PNJs) de dormir et de manger en quantité suffisante, et de bénéficier de pauses régulières au cours d'un GN.

- Dans le cas où les membres de Coryphée doivent assurer une présence permanente de plus de vingt-quatre heures au cours d'un GN, un roulement doit être mis en place afin que les membres puissent dormir à tour de rôle.

10. LITIGES ET MÉSENTENTE

- En cas de litige manifeste ou de mésentente, les membres de Coryphée impliqués ne doivent en aucune manière débattre sur le forum de Coryphée ou sur le groupe What's app de Coryphée mais prendre l'initiative de s'appeler ou de se rencontrer afin de s'expliquer franchement et poliment.

- Une procédure de médiation peut être mise en place par le comité de pilotage ou les membres de Coryphée en cas de problème récurrent ou ayant des répercussions sur la préparation d'un GN.

11. VOIES DE COMMUNICATION

- Les voies de communication utilisées par Coryphée sont les suivantes :

- Forum – outil usuel pour la gestion de projets et la gestion de l'association ; une section « ambassade » doit être créée lorsque des bénévoles travaillent sur un GN.
- Séances physiques ou skype : outil de discussion, de travail, de « brainstorming », de « team-building » et de « team-spirit ».
- What's app – outil pour la communication rapide telle que les urgences, la coordination en temps réel, la notification d'un point important à débattre sur le forum, les occasions exceptionnelles prises sur le vif, ou encore le flood.
- Mails (personnels, comite@coryphee.ch et mailing-list de participants) – outil pour la communication de personne à personne impliquant un travail de coordination ou une tâche spécifique, ou pour la communication extérieure telle qu'avec les participants ou un prestataire éventuel.
- Google-drive – outil de stockage et de travail de groupe.
- Talkie-walkie – outil pour la communication générale au cours d'un GN.

12. MESURES DE REMISE À L'ORDRE

- Le non-respect de la Charte de fonctionnement présente par un ou plusieurs membre-s de Coryphée entraîne un avertissement sous la forme d'un rappel des présentes procédures par le comité de pilotage, ou un représentant de la majorité des membres de Coryphée.

- En cas de répétition, le/les membre-s concerné-s peut-vent se voir réaffecté-s à un autre pôle du GN prévu, sur décision de la majorité des membres de Coryphée.

- En dernier ressort, si son/leur attitude demeure conflictuelle, sa/leur participation-même au GN peut être remise en question, sur décision de la majorité des membres de Coryphée.

La Charte de fonctionnement présente a été adoptée par l'Assemblée Générale du **dimanche 24 octobre 2014** à Vallorbe.

dimanche 24 mai 2014

Au nom de l'association:

La Présidente : Jenni Hédiguer Maud

La vice-Présidente : Durussel Hélène

Le Secrétaire : Michelet Florian

Le Trésorier : Hédiguer Marc